

RAPPORT DU R. P. GALTIER S. S. S.

Triduums eucharistiques et Missionnaires eucharistiques ?

L'importance du sujet, et la compétence avec laquelle il fut traité nous font un devoir de publier ce remarquable travail *in extenso*. Nous le publierons à la suite du présent compte rendu.

RAPPORT DU R. P. LANGENDRIES

Les Résultats du Décret "*Quam Singulari*."

L'orateur constate avec regret que le Décret "*Quam singulari*" est resté, en trop d'endroits, lettre morte, malgré la période de quatre ans écoulés déjà depuis sa promulgation. La doctrine du document pontifical, accueillie trop souvent avec défiance, est loin d'être entrée dans nos mœurs, et pourtant elle est strictement obligatoire. Il importe de le rappeler sans cesse, d'autant plus que c'est priver des effusions de la vie surnaturelle les tout petits.

Après un semblant d'exécution, on est rapidement revenu aux anciens errements. On a imaginé des compromis. C'est que le maintien de l'œuvre demandait un effort considérable, devant lequel on a reculé. En fait, la première Communion solennelle est restée terme d'un effort qui ne se produit qu'une fois; l'initiation eucharistique a fait défaut.

Il faut lui donner son vrai caractère, ne plus l'appeler première Communion solennelle; ce serait la profession de foi solennelle, la cérémonie des promesses à laquelle ne prendraient part que les enfants ayant déjà communie.

On ne possède encore, dans l'ensemble, que des statistiques incomplètes sur les résultats obtenus; mais tout montre que, là où des prêtres zélés ont pris cette œuvre à cœur, ils sont arrivés à des résultats merveilleux.

Quelques exemples typiques achèvent de convaincre l'Assemblée de la nécessité de se mettre sérieusement à l'œuvre, et de lui montrer les consolations que réserve ce ministère auprès des enfants.